

Nouvelles perspectives en sciences sociales



Dézonage des Terres agricoles d'Espérance au Québec : un enjeu agro-alimentaire et écologique

Rezoning of the Terres Agricoles d'Espérance in Quebec: An Agri-Food and Ecological Issue

Fabien Jakob

Volume 17, numéro 2, mai 2022

Sur le thème : « Agriculture urbaine : vers une reconfiguration des liens sociaux et territoriaux »

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1092772ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1092772ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Prise de parole

ISSN

1712-8307 (imprimé)

1918-7475 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Jakob, F. (2022). Dézonage des Terres agricoles d'Espérance au Québec : un enjeu agro-alimentaire et écologique. *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 17(2), 119–158. <https://doi.org/10.7202/1092772ar>

Résumé de l'article

Par le prisme d'une sociologie de la *justification* (Boltanski et Thévenot), cette contribution démontre comment la révision participative et délibérative du Schéma d'aménagement de développement de l'Agglomération de Québec pourrait non seulement témoigner d'une évolution des attentes sociales vis-à-vis de l'agriculture à l'appui d'alternatives soutenant des pratiques plus raisonnables ou responsables, mais encore refléter un certain écologisme aspirant à une nouvelle forme de vivre-ensemble avec le monde naturel.

Dézonage des Terres agricoles d’Espérance au Québec : un enjeu agro-alimentaire et écologique

FABIEN JAKOB

Université Laval, Québec, Canada

Problématique

Garantissant une relative autosuffisance alimentaire et le maintien d’un tissu socio-économique de proximité, les terres agricoles périurbaines assurent par ailleurs certains services écosystémiques, sociaux et culturels contribuant au bien-être collectif ; leur protection contre les effets de l’urbanisation revêt un enjeu de premier plan. Associant étroitement des questions d’urbanisation, de protection des terres agricoles, de développement durable, de conservation de l’environnement, la planification de l’aménagement du territoire constitue l’une des modalités privilégiées pour y parvenir. Le processus participatif de révision du Schéma d’aménagement et de développement de l’agglomération de Québec donne à cet égard l’occasion à des citoyens, représentants des milieux agricoles, militants écologistes, porte-parole d’associations patrimoniales, etc. de mettre en œuvre et en action leurs préférences. Prenant appui sur les instruments de la sociologie de la justification¹,

¹ Luc Boltanski et Laurent Thévenot, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, coll. « NRF Essais », 1991.

cette étude entend déterminer si les arguments, sens du juste énoncés dans des espaces publics d'expression et d'action plus ou moins éloignés des lieux officiels de délibération publique participent non seulement de la préservation de terres agricoles dans l'Agglomération de Québec menacées d'une réaffectation en zone constructible, mais encore d'une double reconnaissance naturelle et culturelle d'un héritage écologique commun.

Positionnement épistémologique et méthodologie

À l'origine, l'enquête vise à recueillir des indices permettant de saisir ce qui rend la situation ambiguë, indéterminée dans ses attributs. La stratégie d'investigation rassemble ensuite des matériaux, des éléments, des données, des faits significatifs visant à définir plus précisément la nature du problème à l'origine du trouble. La collecte des données embrasse des sources multiples, des documents d'orientation politique (notamment sur l'avenir de l'agriculture, notamment périurbaine et urbaine, sur le bâtir à l'horizon 2031, etc.), les différentes versions du projet de Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec, les mémoires déposés auprès de la Commission consultative avant les séances d'audition obligatoire des opinions, les comptes-rendus de séances publiques, des communications officielles publiées sur différents sites Internet, des discours de mobilisation, des manifestes, des pétitions, sans oublier une importante revue de presse locale, régionale et nationale. Elle ne néglige pas non plus les émissions de radio, les vidéos des séances d'informations et d'audition obligatoire des opinions. Seuls les discours ayant fait l'objet d'une certaine publicité sont toutefois retenus : « une chose n'est pleinement connue que quand elle est publiée, partagée et socialement accessible² » ; seules les énonciations dépassant les intérêts particuliers et visant la satisfaction du bien commun sont considérées.

² John Dewey, *Le public et ses problèmes*, traduit de l'anglais par Joëlle Zask, Paris, Gallimard, 2010 [1927], p. 275.

L'analyse du discours s'inscrit dans le cadre d'une sociologie herméneutique de la connaissance engageant non seulement un relativisme épistémique mais encore un biais épistémologique interprétativiste ; la sociologie de la justification qui s'attèle à un examen critique de la structure et des cadres de l'expérience soutient cette posture. Les données connaissent une première analyse de type statistique qui s'appuie sur une analyse morpho-syntaxique, l'utilisation d'indices de surface, de similarité lexicale, aussi bien des indices linguistiques que des indices de cohésion lexicale, un lexique et un réseau sémantique. Les thèmes de représentations, les croyances et les références idéologiques véhiculés par les discours qui orientent la construction de la réalité et sur lesquels se fondent et se renouvellent dans le temps les justifications de l'action sont identifiés et organisés. Le codage s'apprécie non seulement en fonctionnement du positionnement relatif et absolu des syntagmes dans le corpus, mais également au regard des entités en contexte auxquelles ils renvoient ; ceci permet de ne pas isoler les marqueurs sémantico-thématiques de leur univers correspondant de production, d'énonciation et réception, de conserver la cohérence des enchaînements, la trace des liaisons thématiques et sémantiques opérés entre les unités de l'analyse. Suivant des techniques d'induction, d'interprétation et d'abstraction, les mondes lexicaux, les formations discursives et concepts identifiés sont affinés et reliés aux dimensions théoriques de la sociologie de la justification qui propose des outils de description et d'interprétation visant à objectiver et catégoriser les ressorts de l'action suivant une grille de lecture, une typologie de *cités* trouvant chacune leurs racines dans un courant philosophique moral et politique : d'abord les *cités domestique, civique, de l'opinion, marchande, industrielle, inspirée*³, puis la *citée en projet*⁴ et la *citée verte*⁵.

³ Luc Boltanski et Laurent Thévenot, *op. cit.*

⁴ Luc Boltanski et Ève Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, coll. « NRF Essais », 1999.

⁵ Claudette Lafaye et Laurent Thévenot, « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, vol. 34, n° 4, 1993, p. 495-524.

Des effets controversés de la révolution verte au Québec

Dans les années subséquentes à la Deuxième Guerre mondiale, différentes mesures sont adoptées à l'initiative de la *Commission Héon* (1952)⁶ puis de la *Commission royale d'enquête de l'agriculture du Québec (Commission April)* (1965) pour satisfaire les besoins alimentaires d'une population croissante⁷. Afin de garantir une plus grande autosuffisance alimentaire, il s'agit pour des raisons d'ordre pédologique et climatologique d'assainir et amender certaines terres pour en accroître le rendement. En effet, si les textures argileuse, limono-argileuse, sablo-limono-argileuse ou sablo-limoneuse des terres basses de la plaine et des terrasses de la vallée du Saint-Laurent se prêtent idéalement à la production agricole, les sols laurentiens et appalachiens rocaillieux et assez accidentés retiennent mal les éléments nutritifs et se dessèchent habituellement en été, tandis que les enclaves argileuses du Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue gorgées d'eau au printemps et gelées en hiver présentent une structure compacte ne facilitant ni l'enracinement ni les échanges de gaz propices aux cultures⁸. En vue d'accroître le rendement à l'hectare, il s'agit également d'amorcer la modernisation de la production agro-alimentaire (intensification, mécanisation, recours accru à des engrais chimiques, large pulvérisation de pesticides, sélection différenciée de semences⁹, consolidation des exploitations¹⁰,

⁶ Commission Héon, *Rapport du comité d'enquête pour la protection des agriculteurs et des consommateurs*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 1957. La commission entame ses travaux en 1952.

⁷ Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec, *L'évolution de l'agriculture et le développement économique du Québec, 1946 à 1976. Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 1967.

⁸ Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec, *L'assainissement des sols au Québec. Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 1967.

⁹ Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec, *L'industrie et le commerce des engrais chimiques au Québec. Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 1967.

¹⁰ Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec, *La consolidation des fermes au Québec. Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture*

intégration verticale et horizontale¹¹, etc.), également pour contenter des ambitions marchandes tournées vers l'exportation ; plusieurs acteurs (le Parti québécois, l'Union catholique des cultivateurs rebaptisée en 1972 l'Union des producteurs agricoles, certaines coopératives agricoles, les fournisseurs d'intrants, la Banque provinciale du Canada, les Caisses populaires Desjardins, etc.) entendent en effet partir à la conquête des marchés internationaux. L'accès aux programmes d'aide gouvernementale (soutiens à la relève agricole, programmes d'assurances récolte ou d'assurance revenu, remboursement des taxes foncières, etc.) est alors concédé en priorité aux exploitations capables de combler cette demande nationale et internationale. Sont ainsi privilégiées les entreprises dont l'agriculture est la principale occupation ; relativement générique, ce critère repose en réalité sur plusieurs conditions cumulatives qui concernent non seulement le montant des recettes brutes (au moins 5 000 \$ de recettes brutes réalisées sur les ventes de produits agricoles), la nature des revenus générés (84 % des revenus des petites exploitations – de 10 000 \$ à 49 999 \$ – ne concernent pas la production agricole, contre 13 % pour les très grandes exploitations d'au moins 500 000 \$)¹², mais encore (et indirectement) le volume d'activité (seuil minimal), le temps de travail consacré à l'activité agricole (l'agriculture est une occupation à temps partiel pour un tiers des cultivateurs du Québec), la superficie minimale des entités foncières (100 hectares d'un seul tenant paraissent indispensables pour pratiquer l'agriculture avec un niveau satisfaisant de productivité et de rentabilité)¹³, etc.

au Québec, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 1969.

¹¹ Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec, *L'intégration en agriculture au Québec. Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 1969.

¹² Groupe Agéco, *Définition d'une typologie des agricultures du Québec. Volet 1 : analyse méthodologique. Rapport Final*, 2007, <http://www.caaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/Mandats%20etude/Agéco-volet1.pdf>, site consulté le 31 décembre 2020.

¹³ Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec, *La consolidation des fermes au Québec*, op. cit., p. 6.

Ces mesures (qualifiées de révolution verte) essuient rapidement plusieurs critiques. Dans les régions céréalières, l'établissement, la multiplication et le développement des grandes entreprises agricoles (la superficie moyenne par ferme passe de 779 acres en 2011 à 820 acres en 2016)¹⁴ encouragés par différentes aides ; accès au crédit¹⁵, appui financier à la relève agricole¹⁶, stabilisation par un système d'assurance des revenus (Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-protection, Agri-relance et Agri-risque)¹⁷, contingentement de la production par des quotas, ajustement des prix aux coûts moyens de production¹⁸, etc. ; induit en effet par le jeu de la compétition croissante une baisse des marges unitaires qui oblige paradoxalement les agriculteurs à produire davantage pour bénéficier d'économies d'échelles à même de garantir des revenus suffisants : le ratio revenus bruts / dépenses de fonctionnement ne cesse de diminuer¹⁹. La spécialisation des exploitations introduite par l'agro-industrie détermine de plus une certaine spatialisation et concentration de la production ; la culture fourragère associée à l'élevage bovin, la production porcine et aviaire hors-sol (Outaouais, Laurentides, Lanaudière, Bois-Francs, Bas-Saint-Laurent, région du lac Saint-Jean) se développent en effet du nord-est en direction du sud tandis que dans le sud-ouest se généralise la monoculture céréalière (maïs, blé)

¹⁴ Statistique Canada, *Recensement de l'agriculture de 2016*, <http://www.statcan.gc.ca/fra/ra2016>, site consulté le 18 juin 2021.

¹⁵ Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec, *Le crédit agricole au Québec*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 1967.

¹⁶ La Financière agricole du Québec, Appui financier à la relève agricole, <https://www.fadq.qc.ca/fr/appui-financier-a-la-releve-agricole/description/>, site consulté le 18 juin 2021.

¹⁷ Partenariat canadien pour l'agriculture, *Programmes de gestion des risques de l'entreprise*, <https://www.agr.gc.ca/fra/programmes-et-services-agricoles/programmes-de-gestion-des-risques-de-lentreprise/?id=1490812852619>, site consulté le 18 juin 2021.

¹⁸ Service d'information et de recherche parlementaire, *Le mécanisme de la gestion de l'offre au Canada*, Ottawa, Bibliothèque du Parlement, 2018.

¹⁹ Direction des études économiques et d'appui aux filières, *Présentation du revenu net agricole au Québec sous l'angle de l'agriculture, de l'entreprise et de la famille agricole*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 2007.

et oléagineuse (soya)²⁰. Cette banalisation des paysages se traduit par un redressement des cours d'eau, une raréfaction des bordures de champs naturelles, une fragmentation et disparition des parcelles forestières résiduelles (l'Outaouais, les Laurentides et les Appalaches, au nord du lac Saint-Jean et en Abitibi), etc. Cette mise en forme et en culture des espaces productifs ne va d'ailleurs pas sans autres externalités écologiques négatives. L'utilisation plus soutenue des facteurs de production entraîne en effet des besoins plus importants non seulement en moyens de production et en ressources financières mais également en intrants chimiques ou génétiquement modifiés (machines agricoles, irrigation plus importante, engrais, pesticides, nouvelles graines, etc.) ; il en résulte des cycles de production plus courts et plus nombreux qui participent d'une augmentation de la biomasse consommée par unité de surface, de l'émission de gaz, de la détérioration des sols et de l'appauvrissement de la biodiversité (notamment la présence d'insectes pollinisateurs essentiels aux cultures), ce qui rétroagit par ailleurs négativement sur les cultures. Enfin, cette spécialisation et intensification de la production agricole conduit du fait de la mécanisation concomitante de la production à une chute du nombre d'agriculteurs (repli de 7,5 % entre 2011 et 2016)²¹ dont les effets pèsent douloureusement sur la qualité des réseaux de sociabilité et le renouvellement de la population.

Dans d'autres régions où le projet agricole n'est plus un facteur de développement, le régime d'usage induit par son caractère trop restrictif (préséance des activités agricoles sur toute autre utilisation du sol) une forme de dévitalisation socio-économique : réduction du nombre d'exploitations agricoles, abandon de parcelles (le retour à l'état de friche pourrait concerner plus de 100 000 hectares à l'échelle du Québec)²², aggravation des conditions de

²⁰ Benoît Jobin *et al.*, « Les paysages agricoles du Québec méridional », *La société Provancher d'histoire naturelle du Canada*, vol. 128, n° 2, 2004, p. 92-98.

²¹ Statistique Canada, *Recensement de l'agriculture de 2016*, *op. cit.*

²² Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Les friches agricoles au Québec : état des lieux et approches de valorisation*, juillet 2008, https://www.agrireseau.net/Agroforesterie/documents/Rapport_friches_agricoles_QC_2007_Fr_Final.pdf, site consulté le 15 février 2021.

reproduction des groupes familiaux, etc. Afin de contrecarrer ces effets pernicious, la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (2008) émet différentes recommandations qui témoignent d'une volonté de soutenir et reconnaître une diversité de mode de production et distribution (vente directe, commercialisation par une filière), une diversité de modèles d'exploitation (revenus principaux, complémentaires), notamment les fermes de retraite, les fermes de loisir, d'autres « Non-business-focused farms », qui représentent respectivement 19,6 %, 15,6 %, 15,9 % des exploitations canadiennes et qui contribuent d'autres manières au bien commun : prestations de services à la communauté, prestations de services à la communauté de l'espace rural et du patrimoine agricole, mise en valeur des paysages, protection de la biodiversité, etc. Ces mesures semblent concluantes : la diminution du nombre d'exploitations ralentit (diminution de 5,9 de 2011 à 2016, le taux le plus faible des 20 dernières années)²³ voire augmente légèrement dans certaines régions²⁴, le nombre d'exploitants de moins de 35 ans augmente de 3,0 % de 2011 à 2016 tandis que la proportion d'exploitantes agricoles passe de 27,4 % en 2011 à 28,7 % en 2016, etc²⁵.

Dans les territoires périurbains la situation n'est pas simple non plus, il devient de plus en plus difficile pour les agriculteurs de travailler aux abords des habitations (plaintes relatives aux odeurs, au bruit, aux poussières et salissures) : certaines municipalités interdisent ou limitent la construction de serres, la pulvérisation de certains pesticides (notamment de la famille des néonicotinoïdes), la culture de certaines espèces végétales (la châtaigne d'eau, l'érable à Giguère, la berce du Caucase, etc.),

²³ Statistique Canada, *Recensement de l'agriculture de 2016*, op. cit.

²⁴ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, *Infolettre du 15.12.2020. Croissance importante du nombre d'exploitations agricoles en Abitibi-Témiscamingue en 2020*, <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/abitibitemiscamingue/brininfo/Pages/croissance-importante-exploitations-agricoles.aspx>, site consulté le 15 juin 2021.

²⁵ Statistique Canada, *Un portrait des exploitations agricoles au XXI^e siècle*, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/95-640-x/2016001/article/14811-fra.htm>, site consulté le 18 juin 2021.

l'élevage de certains animaux (porcs, abeilles, etc.), le stockage ou l'épandage des déjections animales, etc²⁶. L'étalement urbain pèse également sur l'activité agricole ; l'urbanisation en mitage ou linéaire rapprochent les parcelles construites (et les contraintes que cela représente sur certaines pratiques agricoles), l'urbanisation en dent creuse conduit à un enclavement de parcelles agricoles qui complique l'accès à certaines terres cultivables ainsi condamnées à l'enfrichement. L'accélération de la périurbanisation confronte de plus régulièrement les agriculteurs à des expropriations qui perturbent l'activité des exploitations (temps nécessaire à trouver de nouvelles parcelles, fragmentation des domaines, marché foncier agricole est plus tendu, etc.) ; dans le même temps, de nombreux propriétaires fonciers nourrissent l'espoir de se sortir de l'embarras socio-économique dans lequel ils se trouvent en réalisant des plus-values sur des réaffectations de parcelles en zone constructible.

Les premières mesures de préservation des terres agricoles au Québec

La gestion des activités et des terres agricoles périurbaines passe ainsi nécessairement par le prisme de la planification spatiale et de son exercice. Les premières mesures visant à protéger le territoire agricole remontent à la fin des années 1970. Adoptée en 1978, la Loi sur la protection du territoire agricole et les six décrets d'application adoptés dans la foulée délimitent une zone de plus de six millions d'hectares au sud du 50^e parallèle du territoire provincial. Situées principalement dans le sud du Québec, le long du fleuve Saint-Laurent, les terres agricoles représentent actuellement environ 3,8 % du territoire québécois²⁷, soit environ 63 049 km² (dont approximativement 35 % sont

²⁶ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, *Guide de référence du Règlement sur les exploitations agricoles*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 2017.

²⁷ Au Canada, la proportion totale équivalait à 7,4 %.

particulièrement propices au développement de l'agriculture)²⁸. Amendée, la nouvelle Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) confie à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) le soin de préserver la superficie du territoire agricole et d'interdire au sein de la zone délimitée toute utilisation du sol qui soit inconciliable avec l'agriculture. Si la CPTAQ interprète strictement la loi durant la première décennie (1978-1985), le taux moyen d'autorisation des demandes durant les années 1986-1994 atteint près de 70 %²⁹ ; 200 000 hectares sont ainsi exclus de la zone agricole à l'échelle du Québec³⁰. Critiquée pour son application trop laxiste de la loi, la CPTAQ ajuste sa marge d'appréciation ; entre 1992 et 2020, environ 24 635 hectares sont ainsi inclus dans la zone agricole et 23 789 hectares en sont exclus³¹. Si l'équilibre semble satisfaisant, les exclusions concernent toutefois des parcelles en périphérie des grandes agglomérations et dans la vallée du Saint-Laurent (région de la Capitale-Nationale, Mauricie, Chaudière-Appalaches, Laurentides, Montérégie et Centre-du-Québec) tandis que les inclusions ont surtout été réalisées dans les régions les plus septentrionales (Côte-Nord, Saguenay–Lac-Saint-Jean et Abitibi-Témiscamingue) où les sols et le climat sont moins propices à l'agriculture³². Sans modifier les limites mêmes de la zone agricole, d'autres autorisations accordées par la CPTAQ

²⁸ Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, *Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir. Études complémentaires*, Bibliothèque nationale du Québec, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 2008.

²⁹ Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Québec, *Vers une protection appropriée et une mise en valeur optimale de la zone agricole par l'agriculture multifonctionnelle*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 2007.

³⁰ Commission de protection du territoire agricole, *Éléments de réponses sur certaines questions soumises à la CPTAQ par la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 2007.

³¹ Commission de protection du territoire agricole, *Rapport annuel de gestion 2019-2020*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 2020.

³² Vivre en Ville, *Protection du territoire et des activités agricoles*, 2015, <http://collectivitesviables.org/articles/protection-du-territoire-et-des-activites-agricoles.aspx>, site consulté le 18 juin 2021.

tolèrent également des activités non agricoles sur certaines superficies ; de 2001 à 2006, 6 512 hectares³³ (8 449 hectares entre 2005 et 2014³⁴, 1 233 hectares entre 2017 et 2020³⁵) sont ainsi prêtés à d'autres usages (développement résidentiel, industrie, commerce, récréotourisme, transports, énergie, communication, etc.), laissant ouverte la problématique de la préservation de terres à vocation agricole. Le manque d'arrimage dans la mise en œuvre de deux lois fondamentales, la LPTAA et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), semble expliquer cet état de fait³⁶. Si la CPTAQ statue généralement sur des demandes particulières d'inclusions et exclusions de la zone agricole³⁷ (près de 3 000 demandes d'exclusion de la zone agricole annuellement), l'article 59 de la LPTAA permet toutefois aux instances municipales de lui soumettre des demandes de réaffectation de portée collective en respectant toutefois certaines conditions additionnelles : caractérisation rigoureuse du territoire agricole approuvée par l'association accréditée (Union des producteurs agricoles), adoption préalable d'un schéma d'aménagement et de développement du territoire conforme aux orientations gouvernementales (qui concrétise les lignes directrices de la LAU), etc.³⁸. Au fil des ans, la CPTAQ s'est trouvée à cautionner les orientations de municipalités

³³ Commission de protection du territoire agricole, *Rapport annuel de gestion 2005-2006*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 2006.

³⁴ Commission de protection du territoire agricole, *Rapport annuel de gestion 2013-2014*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 2014.

³⁵ Commission de protection du territoire agricole, *Rapport annuel de gestion 2019-2020, op. cit.*, p. 14.

³⁶ Direction de l'aménagement et du développement local du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, avec la collaboration du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et du ministère de l'Environnement, *Les orientations du Gouvernement en matière d'aménagement. La protection du territoire et des activités agricoles. Document complémentaire révisé*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 2001.

³⁷ Commission de protection du territoire agricole, *Carte interactive*, <https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/zone-agricole-du-quebec/ressource/6a68b8c1-cefa-40bf-8400-370c6cf2c56d>, site consulté le 19 juin 2021.

³⁸ Dans l'hypothèse où le gouvernement estime que l'objet d'un schéma ne coïncide pas avec sa vision (gestion de l'urbanisation, protection du territoire et des activités agricoles, développement durable, etc.), il peut en refuser l'entrée en vigueur.

régionales de comté qui sacrifient une partie des terres agricoles sur l'autel de l'aménagement. Or, la revalorisation de l'activité agricole (production de denrées alimentaires, entretien d'espaces verts, de loisir et de sociabilité, maintien d'emplois, valorisation de déchets urbains, etc.) couplée à une montée de préoccupations environnementales dans la population québécoise suscite une prise de conscience aigüe (maîtrise et durabilité du développement urbain, préoccupations liées à la consommation des sols agricoles et naturels) de la nécessité de protéger des territoires agricoles, et plus particulièrement en région périurbaine où la pression exercée par l'urbanisation est particulièrement forte.

Les Terres d'Espérance

Localisées sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent à environ trois kilomètres à l'intérieur des terres, les Terres d'Espérance, une enclave agricole à l'est du territoire de l'Agglomération de Québec d'une superficie d'environ 200 hectares, présentent un relief de faible déclivité allant du nord vers le sud. Le système parcellaire dont la géométrie des lots, étroits et allongés, orientés perpendiculairement au fleuve portent encore les traces du régime seigneurial organisé en plan linéaire comprend une parcelle principale d'environ 143 hectares qui s'étend de la rue Rhéaume au nord de l'autoroute Félix-Leclerc jusqu'à la rue du Vignoble en remontant de l'Avenue Bourg du Royal (lots 1501694, 1501695, 1501696, 1501698, 1501699, 1501700, 1501701, 1501702, 1501703 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Québec, en la ville de Québec) et d'autres lots plus petits au nord et nord-ouest de la rue du Vignoble, à l'angle intérieur du Boulevard Louis-XIV et de l'Avenue du Bourg-Royal (lots 4386680 et 4386681), le long du Boulevard Louis-XIV (lots 1614961, 1614783, 1426840, 4619450) et en redescendant le long de la Rue Blanche-Lamontagne (lots 4105206 et 2033973)³⁹. Le réseau viaire comporte des voies de circulation tracées du XVII^e au XX^e siècles,

³⁹ Gouvernement du Québec, *Infolot*, <https://appli.mern.gouv.qc.ca/infolot/>, site consulté le 23 juin 2021.

notamment l'Avenue du Bourg-Royal à l'Ouest, le boulevard Louis-XIV au nord, et des parcours d'implantation et de raccordement, dont la rue du Vignoble, l'Avenue Mallet à l'Ouest, l'Avenue Saint-Samuel à l'Est, la rue Rhéaume au Sud, etc.

Les Terres d'Espérance revêtent une certaine valeur paysagère dont les qualités visuelles offrent quelques points d'observation (du boulevard Louis-XIV principalement, juste en dessus de la rue du Vignoble), un panorama sur le Saint-Laurent et l'Île d'Orléans et des points de repère bâtis prédominants. Les Terres d'Espérance regroupent en effet plusieurs unités construites issues de la seconde moitié du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e siècle. Différents bâtiments de type résidentiel de faible hauteur, généralement couvertes d'un parement en planches horizontales et chapeautés d'un toit à deux versants sont disposés sur tout le périmètre de la parcelle principale. Au centre de celle-ci s'élève la Maison généralice des Sœurs de la Charité de Québec construite à l'initiative de la congrégation sur un promontoire qui lui confère une certaine valeur de position (sa situation surélevée et son implantation au cœur des champs en font un point de repère marquant dans le paysage de Beauport). En forme de « H », l'édifice religieux et institutionnel dressé entre 1952 et 1956 suit les plans des architectes Robert Blatter et Fernand Caron qui privilégient fonctionnalité et modernisme en adoptant des volumes rectangulaires modernes et épurés. La Maison généralice (évaluée à 27 M\$) a conservé sa valeur d'usage associée aux fonctions administratives et résidentielles de la congrégation. Œuvre de l'architecte Jean-Berchmans Gagnon, la chapelle qui y est rattachée présente également une valeur d'art et d'architecture ; elle est désacralisée depuis quelques années déjà⁴⁰.

L'intérêt du site réside également dans sa valeur historique qui évoque le passé agricole de Beauport et les œuvres sociales des Sœurs de la Charité. Arrivées à Québec en 1849, les Sœurs de la

⁴⁰ Ville de Québec, *Répertoire du patrimoine bâti*, <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/patrimoine/bati/fiche.aspx?fiche=14396>, site consulté le 21 juin 2021.

Charité de Québec s'installent en haute-ville (Maison mère) et dans la municipalité de Giffard où elles établissent leur domaine pour accroître leur autonomie et améliorer les conditions de vie des « aliénés » de l'Asile provisoire de Beauport et de Québec dont elles acceptent la charge en 1893. Elles se spécialisent dans les productions fourragère (céréales, luzerne, maïs à ensilage), horticole, maraîchère (pommes de terre, carottes, choux, navets et maïs sucré) et laitière. Procédant à différents changements administratifs majeurs, elles regroupent les terres de la paroisse de Saint-Roch-Nord et de Beauport en une seule entité juridique autonome⁴¹, étendent de la fin des années 1890 jusqu'au début des années 1950 (achat de la parcelle principale) considérablement leur domaine⁴², organisent la spatialisation d'édifices religieux et vernaculaires (elles font ériger plus de 80 édifices en un peu moins de 150 ans), devenant ainsi au tournant du XX^e siècle la plus importante institution hospitalière de la région de Québec⁴³. Si les sœurs ont longtemps été considérées, suivant une certaine idée de l'esprit d'abnégation qui les anime, « les mieux qualifiées pour prendre soin de ces membres affligés du corps de Jésus-Christ ⁴⁴ », les critiques adressées au système d'affermage, principale cause des mauvais traitements infligés aux patients considérés comme du personnel corvéable et non rémunéré (sous la supervision des sœurs, les patients sont mis à contribution dans la réalisation de travaux agricoles, de construction de canalisations pour approvisionner l'asile en eau, de rénovation et d'entretien des parcs immobiliers, de menuiserie, de cordonnerie, de tissage,

⁴¹ Avec intégration des lots 590 et 591 du cadastre de la paroisse de Saint-Roch-Nord, les lots 737 et 746 du cadastre de la paroisse Notre-Dame de Beauport (Étienne Berthold, *Le patrimoine des communautés religieuses. Empreintes et approches*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Patrimoine religieux », 2018).

⁴² Lots 733, 735, 736, 742 du cadastre de la paroisse Notre-Dame de Beauport (Étienne Berthold, *ibid.*).

⁴³ Lots 692, 693, 694, 704, 705, 709, 710 du cadastre de Saint-Roch-Nord, lots 709, 715, 722, 723, 725, 729, 730, 731, 732, 734, 738, 739 du cadastre de la paroisse Notre-Dame de Beauport (Étienne Berthold, *ibid.*)

⁴⁴ Françoise Boudreau, « La psychiatrie québécoise depuis 1960 : de structure en structure, la loi du plus fort est-elle toujours la meilleure ? », *Santé mentale au Québec*, vol. 6, n° 2, 1981, p. 27-47.

de couture, de préparation des repas, etc.), l'évolution des connaissances et de l'approche de la santé physique et mentale provoque toutefois la désarticulation du quasi-monopole du clergé dans tous les domaines des soins et du social⁴⁵. Cette laïcisation pèse sur les budgets de fonctionnement des communautés religieuses fortement dépendants des subventions gouvernementales, ce qui impacte non seulement le maintien d'œuvres de charité mais encore la gestion et l'entretien de leur patrimoine foncier. La congrégation, à l'instar d'autres congrégations religieuses, procède alors dès les années 1970 à la vente de nombreuses parcelles, d'abord à des collectivités publiques, de petits investisseurs privés (les lots 692, 693, 694, 704, 705, 709, 710, 715 du cadastre de la paroisse Notre-Dame de Beauport)⁴⁶, puis à de grands promoteurs immobiliers (les lots 1219269 et 1216755 sont cédés à Habitation Faubourg Giffard inc., le lot 471207 du cadastre du Québec est vendu à la société 9213-8528 de développement immobilier Québec inc., etc.)⁴⁷. Les sœurs aliènent également leurs biens bâtis, la ferme de l'hôpital Saint-Michel-Archange cédée à la Ville de Québec est notamment rasée pour faire place à un parc technologique.

Données ces dernières années en affermage au producteur Semican qui y sème des céréales et du soya de semence, les Terres d'Espérance sont à leur tour l'objet de spéculations foncières. Dotées d'une valeur positionnelle stratégique, ces terres agricoles possèdent un potentiel très intéressant d'adaptation à de nouveaux usages, une réaffectation en zone constructible (l'un des enjeux de cette révision) peut littéralement en faire flamber le prix à l'hectare. Suivant l'évaluation du coût d'opportunité attaché à cette grandeur d'ordre marchand qui suppose « d'être en affaires, à l'affût d'une occasion, sans jamais se reposer sur des traditions, des attachements personnels, etc.⁴⁸ », les sœurs décident fin 2014, suivant un appel infructueux adressé au ministère de la Culture

⁴⁵ Étienne Berthold, *Les Sœurs de la Charité de Québec. Histoire et patrimoine social*. Laval, Presses de l'Université Laval, coll. « patrimoine religieux », 2019.

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ Luc Boltanski et Laurent Thévenot, *op. cit.*, p. 103.

et des Communications, aux instances locales, aux groupements professionnels proches des milieux agricoles, de vendre les Terres d'Espérance pour 39 millions au plus grand acquéreur de terres agricoles au Canada, le Fonds de placement immobilier Cominar créé en 1998 par la famille Dallaire. Confiée à la Société en commandite Terres d'Espérance, la valorisation des Terres d'Espérance (construction de 6 500 unités d'habitation) devrait générer (en cas de dézonage) un profit de 150 millions de dollars canadiens répartis à part égales entre la Fondation Chemins d'espérance (fondation des Sœurs de la Charité) et de la Fondation Famille Jules Dallaire pour assurer (quelques économies fiscales) le financement d'œuvres philanthropiques (dont l'objet exact n'a d'ailleurs pas été déterminé)⁴⁹. Ni le promoteur ni la Congrégation (elle aurait pu fixer un prix de vente plus élevé) n'entreprennent de démarche auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour modifier le zonage de la parcelle principale ; cette étape ne semble toutefois pas indispensable dès lors que l'Agglomération de Québec signifie dans le projet de Schéma d'aménagement et de développement en cours de révision son intention de faciliter la concrétisation de ce projet (notamment avec l'idée de percevoir des taxes foncières dont sont exemptées les communautés religieuses) en excluant la parcelle de la zone agricole. La Commission de protection du territoire agricole du Québec peut alors être saisie par le biais d'une demande de portée collective.

Révision du Schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Québec : proposition institutionnelle et mobilisation citoyenne

Le 7 juillet 2015, le Conseil d'Agglomération de Québec confie à une Commission consultative le mandat d'élaborer un projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'Agglomération de Québec. S'organise alors un important travail

⁴⁹ La Fondation Jules-Dallaire gère déjà l'Institut Mallet pour l'avancement de la culture philanthropique, du nom de la fondatrice de la congrégation des Sœurs de la Charité, mère Marcelle Mallet.

d'identification et d'analyse des ressources territoriales (qualités paysagères, activités économiques et industrielles, habitations, enjeux sociétaux et culturels, etc.) et un premier projet est élaboré. Participant de l'épanouissement d'un certain esprit du capitalisme⁵⁰ qui tend à aiguiser des formes de compétitivité entre recherche, innovation scientifique et technologique, celui-ci délimite de nouveaux parcs technologiques et industriels dédiés aux secteurs à haute valeur ajoutée, étend le parc de bureaux, trace de nouvelles artères commerciales et agrandit la zone résidentielle de façon à accueillir 57 000 nouveaux résidents durant les 25 prochaines années. Pour garantir la concrétisation de ces objectifs, le projet de révision entend dézoner 660 hectares de terres arables, dont les 200 hectares constitués par les Terres d'Espérance. Tout en reconnaissant la nécessité de maintenir une offre agroalimentaire satisfaisante, y compris en permettant la réalisation de certaines initiatives en milieu urbain en complément des activités agricoles plus traditionnelles, l'Agglomération de Québec souhaite en effet consolider en priorité la zone agricole dans la portion ouest du territoire (entre la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures et l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge), les parcelles agricoles de plus faible superficie (notamment dans les arrondissements de Beauport et de Charlesbourg) étant jugées moins propices au développement des activités agricoles en raison de leur état de fragmentation et d'enclavement⁵¹. Pour justifier le dézonage, l'Agglomération de Québec relativise également les qualités écologiques des Terres d'Espérance (poumon vert de proximité, filtre naturel des eaux, frein contre les effets des îlots de chaleur, etc.) et n'entend pas relever sa valeur paysagère⁵² qui participe pourtant non seulement

⁵⁰ Luc Boltanski et Ève Chiapello, *op. cit.*, p. 5

⁵¹ Ville de Québec, *Schéma d'aménagement et de développement révisé. Second projet pour consultation*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 2017. Ce document fait suite à une première version : Ville de Québec, *Schéma d'aménagement et de développement révisé - Agglomération de Québec. Pour consultation publique. Premier projet*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 2016.

⁵² Un certain nombre d'unités de paysage déjà identifiés dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine

grandement de l'image, de la signature de la région mais encore de la qualité du milieu de vie local. Tout en affirmant la nécessité d'assurer dans l'espace et dans le temps la pérennité des milieux d'intérêt historique et culturel, qui constituent par ailleurs un produit d'appel pour l'industrie touristique, l'agglomération passe par ailleurs sous silence la valeur historique, les caractéristiques matérielles et immatérielles des Terres d'Espérance, leur caractère identitaire et emblématique⁵³.

Périmètre d'urbanisation envisagé par l'agglomération avant et après la révision



Source : Agglomération de Québec, Schéma d'aménagement et de développement révisé. Second projet pour consultation, volume 1, 2017, https://archives.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/riviere_lorette/documents/DB10.pdf, site consulté le 03 avril 2020.

Dézoner les Terres d'Espérance provoque l'indignation, une guerre des mondes⁵⁴ mettant sous tension des rationalités (par

de Québec sont repris dans le Schéma d'aménagement et de développement dès lors qu'ils couvrent une partie du territoire de l'Agglomération de Québec. La Ville de Québec a par ailleurs mis en place en 2010 un programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire et entend poursuivre ses interventions en la matière.

⁵³ Luc Boltanski et Laurent Thévenot, *op. cit.*

⁵⁴ Luc Boltanski et Laurent Thévenot (*op. cit.*) appellent « mondes » (lorsqu'ils se réfèrent aux contingences de la situation) ou « cités » (lorsqu'ils évoquent un cadre théorique idéal) des ensembles cohérents de critères permettant de juger de la *grandeur* (leur adéquation à...) des êtres et des choses, et de définir sur la base de principes supérieurs communs (chaque cité – inspirée, domestique, de l'opinion, marchande, industrielle, civile, verte et par

exemple : esthétique, ludique, scientifique, environnementale, patrimoniale, économique, etc.), des valeurs (individuelles ou collectives) irréductibles les unes des autres qui soulignent toute la multi-dimensionnalité des enjeux (manière de voir l'étendue du territoire, d'envisager sa gestion actuelle et à venir, etc.) rattachés au territoire agriurbain. Cette transaction, troublant non seulement une certaine distribution des représentations et des pratiques ajustées à des principes domestiques mais encore des ordres de grandeurs inspirés, vertes et civiques, fait en effet l'objet d'une évaluation critique devant le tribunal de l'opinion publique. Sa publicisation et médiatisation (le différend est porté devant des instances publiques et les représentants des services de l'État, notamment la Commission consultative et devant les médias, la presse, la radio, la télévision et largement diffusé sur Internet) détermine la constitution d'un public, soit la mobilisation d'un ensemble d'acteurs concernées par la perception partagée des effets indésirables d'une situation et qui s'impliquent pour y faire face suivant des dynamiques collectives d'évaluation de la problématique et d'identification par débat, enquête et expérimentation de spectres de solutions possibles. Plusieurs acteurs, des organismes de défense de l'environnement, des représentants d'associations patrimoniales, des représentants d'associations de quartier, des collectifs de citoyens, engagent ainsi un travail d'argumentation et justification au sein des arènes institutionnalisées de discussion et de problématisation « à dominante médiatique, politique, administrative, scientifique et judiciaire⁵⁵», notamment les séances publiques d'information (en mai 2016, puis en mai 2017) et les séances d'audition obligatoires des opinions (14, 16, 17.06.2016 et 29-31.08.2017) ouvertes par la Commission consultative. Ouvrant parallèlement des scènes alternatives de parole en lien avec des « médiations (ce par quoi il faut passer)

projets – est construite autour d'un principe en particulier) les modalités de règlement des désaccords.

⁵⁵ Daniel Cefaï *et al.*, « Ethnographies de la participation », *Participations*, vol. 3, n° 4, 2012, p. 18.

médiatiques et technologiques⁵⁶ », plusieurs acteurs organisent également une mise en réseau plus diffuse de discours dans la presse écrite, audiovisuelle et numérique permettant à chacun d'identifier, de confronter, de définir certaines problématiques dans l'interactivité d'un flux communicationnel qui façonne, transforme et traduit une certaine opinion projetée de micro-réseaux personnels dans des macro-réseaux et dont l'écho est susceptible de court-circuiter, contrer voire discréditer certains discours politiques.

Des professeurs en génie physique et génie des matériaux prennent ainsi la parole sur les ondes de Radio-Canada⁵⁷, certains porte-parole de collectifs promouvant une forme de décroissance (notamment le Groupe de simplicité volontaire) font entendre leur voix sur les ondes de CKIA-FM⁵⁸. Des professeurs de journalisme⁵⁹, d'ethnohistoire⁶⁰, des conseillers en agriculture et environnement auprès de collectifs⁶¹ et des porte-parole de Conseil de quartier⁶² diffusent leurs arguments dans la presse

⁵⁶ Fabien Granjon, « Citoyenneté, médias et TIC. Trente années de liaisons covalentes, au sein de la revue *Réseaux* », *Réseaux*, n^{os} 184-185, 2014, p. 98.

⁵⁷ Alain Rochefort, « Le projet de quartier résidentiel sur les terres des Sœurs de la Charité », *Radio Canada. Ici Québec*, 22 décembre 2020, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1758900/soeurs-de-la-charite-projet-quartier-residentiel-abandon>, site consulté le 18 juin 2021.

⁵⁸ Groupe de simplicité volontaire de Québec, *Le dossier des terres des sœurs de la Charité, En toute simplicité*, 2019, <https://gsvq.org/?download=%2F2019%2F09%2FEn-toute-simplicit-CKIA-FM-2019-09-06-1567778461.mp3&nocache>, site consulté le 18 juin 2021.

⁵⁹ Jean-Claude Leclerc, « Une étonnante ville philanthropique dans la capitale », *Le Devoir*, 15 décembre 2014, <https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/426709/la-ferme-des-soeurs-de-la-charite-de-quebec>, site consulté le 18 juin 2021.

⁶⁰ Michel Lessard et Bernard Vachon, « Sacrifier l'agriculture pour la densification urbaine », *Le Devoir*, 5 janvier 2015, <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/428062/terres-des-soeurs-de-la-charite-sacrifier-l-agriculture-pour-la-densification-urbaine>, site consulté le 18 juin 2021.

⁶¹ Vincent Galarneau, « Quel avenir pour les terres agricoles de Québec ? », *Le Devoir*, 29 juin 2016, <https://www.ledevoir.com/societe/transports-urbanisme/474404/quel-avenir-pour-les-terres-agricoles-de-quebec>, site consulté le 18 juin 2021.

⁶² Lise Santerre, « Un pas vers l'autosuffisance alimentaire », *La Tribune numérique*, 1^{er} avril 2020, <https://www.latribune.ca/2020/04/01/un-pas-vers->

écrite régionale, des chefs de services gouvernementaux⁶³, des collectifs citoyens⁶⁴ et des artistes engagés⁶⁵ saisissent la presse d'opinion, des élus⁶⁶ et des collectifs citoyens⁶⁷ publient leur opinion dans la presse plus sensationnaliste, etc. La lettre ouverte du 26 juin 2021 de Voix Citoyenne et l'Institut Jean Garon cosignée par 130 citoyens et 30 collectifs réclamant la protection des terres des Sœurs de la Charité est également très largement diffusée dans la presse⁶⁸. Déployant des efforts pour relier des individus en une communauté politique, l'Union des producteurs agricoles Capitale-Nationale–Côte-Nord tente également d'orienter l'opinion publique en ouvrant sur les réseaux sociaux en 2015 une page alimentée en continue dédiée à la sauvegarde des terres des Sœurs de la Charité. Appuyés de l'expertise de COPTICOM, une équipe de stratégies des relations publiques mobilisée par la crise climatique, la protection de l'environnement et la réduction des inégalités sociales, le Conseil régional de

lautosuffisance-alimentaire-43b561eaa9ab6060b1a792d8fb98b716?nor=true, site consulté le 18 juin 2021.

⁶³ Nathalie Côté, « Terres des Sœurs de la Charité : un bien collectif », *Droit de parole*, 10 juin 2017, <http://www.droitdeparole.org/2017/06/terres-soeurs-de-charite-bien-collectif/>, site consulté le 18 juin 2021.

⁶⁴ Monique Gagnon, « La terre des Sœurs de la Charité », *Le Devoir*, 14 septembre 2019, <https://www.ledevoir.com/opinion/lettres/562641/lettre-la-terre-des-soeurs-de-la-charite>, site consulté le 18 juin 2021.

⁶⁵ Marc Boutin, « Terres des Sœurs de la Charité : la Ville de Québec ne reconnaît pas leur valeur écologique », *Droit de parole*, 15 mai 2015, <http://www.droitdeparole.org/2017/05/terres-soeurs-de-charite-ville-de-quebec-ne-reconnait-valeur-ecologique/>, site consulté le 18 juin 2021.

⁶⁶ Voix Citoyenne, « Les terres agricoles sont toujours menacées », *Le Soleil*, 4 septembre 2018, <https://www.lesoleil.com/opinions/point-de-vue/les-terres-agricoles-sont-toujours-menacees-edaf5e4c7450e10f9c431275a52a6c6a>, site consulté le 18 juin 2021.

⁶⁷ Voix Citoyenne, « Terres agricoles : le schéma d'aménagement sous la loupe », *Le Soleil numérique*, 12 juin 2018, <https://www.lesoleil.com/opinions/point-de-vue/terres-agricoles-le-schema-damenagement-sous-la-loupe-8522ff943253273d295969346150a070>, site consulté le 18 juin 2021.

⁶⁸ Claudine Dorval, « Assurer l'avenir des terres des Sœurs de la Charité », *Le Devoir*, 26 juin 2021, <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/613908/idees-assurer-l-avenir-des-terres-des-soeurs-de-la-charite>, site consulté le 18 juin 2021.

l'environnement de la Capitale - Nationale, la Fondation David Suzuki, Vivre en Ville, Équiterre, Nature Québec, Action Patrimoine, Craque-Bitume, Les Urbainculteurs et les AmiEs de la terre de Québec exploitent également cet espace numérique, informel et plus ou moins interactif en diffusant très largement leur analyse du sondage SOM (firme de recherche québécoise spécialisée dans la collecte, l'analyse et la visualisation de données) réalisé les 3 et 4 juin 2016 et démontrant que la population est très largement (70 %) opposée au dézonage des 600 hectares de terres agricoles⁶⁹. Voix Citoyenne lance encore le 14 mai 2018 sur les réseaux sociaux le Grand mouvement pour protéger les terres agricoles en milieu urbain au Québec invitant les citoyens à contacter les différents représentants des partis politiques pour qu'ils portent à leur agenda politique respectif la problématique qui les anime⁷⁰. L'Institut Jean-Garon prête également sa chaîne de télévision numérique à Protec Terre⁷¹, Voix Citoyenne⁷², l'Union des Producteurs agricoles⁷³, etc.

Contre-argumentation et épreuves en justification

Prenant appui sur un principe de justification industrielle, plusieurs acteurs questionnent la justesse des projections énoncées dans le projet de révision et concluent, sur la base des données de l'Institut

⁶⁹ COPTICOM, *Dézonage agricole : 74% de la population de Québec favorable à la protection des terres agricoles*, 2016, https://static1.squarespace.com/static/5596a440e4b04990388f0909/t/577287252994ca52eb5f1ea2/1467123494795/Communique%CC%81_Prote%CC%81geonslesterresdeQue%CC%81bec_13juin_v8-FINALE.pdf, site consulté le 18 juin 2021.

⁷⁰ Voix Citoyenne, *Grand mouvement pour protéger les terres agricoles en milieu urbain au Québec*, 2018, <https://www.facebook.com/events/647236458960625/>, site consulté le 18 juin 2021.

⁷¹ Garon TV, « Les Fiducies d'utilité sociale agricoles (FUSA) : un levier collectif écologique signé Protec-Terre », 1^{er} novembre 2018, <https://www.youtube.com/watch?v=HxaXK10RAuQ>, site consulté le 18 juin 2021.

⁷² Voix Citoyenne, « Terres des Sœurs de la Charité - sauvées pour le moment », *Institut Jean Garon*, 25 octobre 2018, <https://youtu.be/vszM301ztRU>, site consulté le 03 avril 2020.

⁷³ Garon TV, « Un administrateur de l'UPA dénonce le dézonage agricole aux côtés de l'Institut Jean-Garon ! », 4 septembre 2018, <https://youtu.be/GOQX6wRKTPs>, site consulté le 18 juin 2021.

de la statistique du Québec⁷⁴, normalement utilisées lors de l'élaboration des schémas d'aménagement (augmentation de 40'978 ménages entre 2011 et 2036), que l'agglomération dispose de suffisamment d'espaces pour combler la demande en logements pour les 20 prochaines années (l'Agglomération de Québec attend 61 577 nouveaux ménages entre 2011 et 2041)⁷⁵. À l'encontre du second argument avancé par l'Agglomération de Québec pour justifier sur ces terres agricoles le développement domiciliaire de maisons individuelles (plutôt que des condominiums), plusieurs acteurs réfutent sur la base des statistiques de la Société canadienne d'hypothèques et de logement la nécessité de construire 8 220 nouvelles maisons dans la zone agricole : la demande de constructions de maisons individuelles baisse depuis 2005 et la solution serait dans tous les cas démesurée pour combler le faible déficit anticipé. Avec l'accroche « consolider d'abord, dézoner plus tard », les acteurs mobilisés interpellent ainsi la Ville de Québec en l'avisant de favoriser des pratiques d'aménagement du territoire qui ne prêteritent pas la superficie des territoires agricoles⁷⁶.

Le dézonage de terres de faibles superficies enclavées à l'est de l'Agglomération justifié par des critères morphologiques et fonctionnels⁷⁷ est également contesté ; concernés par la perte irréversible de cette terre fertile (il faut près de 5 000 à 7 000 ans pour constituer 40 cm de sol arabe), les opposants affirment au contraire la nécessité de maintenir en culture cette parcelle dont la valorisation maraîchère, céréalière et fourragère est attestée

⁷⁴ Institut de la statistique du Québec, *Perspectives démographiques du Québec et des régions*, 2011-2061, 2014, https://bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01661FR_Perspective_demo2014H00F00.pdf, site consulté le 18 juin 2021.

⁷⁵ Ville de Québec, *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec. Démarche consultative. Mémoires déposés*, https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/amenagement_urbain/sad/memoires.aspx, site consulté le 10 mai 2019. (En particulier, mémoire du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de la Capitale-Nationale, 2017.)

⁷⁶ *Ibid.* (En particulier, mémoire Québec Arbres, 2016).

⁷⁷ Luc Boltanski et Laurent Thévenot, *op. cit.*

depuis des siècles⁷⁸ ; prenant tout à la fois appui sur des arguments industriels et civiques, l'Ordre des agronomes du Québec fait d'ailleurs ressortir publiquement⁷⁹ l'incohérence qui existe entre le projet de développement immobilier sur les terres des Sœurs de la Charité et la Vision du développement des activités agricoles et agroalimentaires présentée par la Ville de Québec⁸⁰. Ils en appellent ainsi non seulement à la préservation de la superficie des territoires agricoles mais encore à la protection des activités agricoles (50 000 emplois directs ou indirects, 114 millions de dollars de revenus d'exploitations agricoles sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec en 2007⁸¹) garantes du maintien d'une relative autonomie alimentaire ; ils rappellent à cet égard que les Terres d'Espérance ont notamment « permis de nourrir jusqu'à 5 000 personnes, soit les malades de l'ancien hôpital psychiatrique ainsi que le personnel soignant⁸² ». Certains collectifs soulignent par ailleurs toute l'importance des externalités positives associées au maintien de tels espaces en périphérie urbaine ; ils font non seulement mention des services de régulation, comme « la captation des eaux de pluie, la prévention des débordements d'eaux usées dans les cours d'eau, la conservation de la biodiversité, la lutte contre les îlots de chaleur, la mitigation des changements climatiques », mais encore des services écologiques ontogéniques comme « la captation des polluants atmosphériques responsables de maladies cardiovasculaires et

⁷⁸ Ville de Québec, *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec*, op. cit., p. 26. (En particulier, mémoire de l'Union des producteurs agricoles, 2016.)

⁷⁹ Ordre des agronomes du Québec, *Les terres agricoles des Sœurs de la Charité : une ressource à conserver. Lettre adressée par l'OAQ à Monsieur Régis Labeaume*, 5 juillet 2017, https://oaq.qc.ca/wp-content/uploads/2017/07/2017-07-05-Lettre_terresagricoles_soeurs_Charite.pdf, site consulté le 15 février 2021.

⁸⁰ Ville de Québec, *Vision du développement des activités agricoles et agroalimentaires dans l'Agglomération de Québec 2015-2025*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 2015.

⁸¹ Ville de Québec, *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec*, op. cit. (En particulier, mémoire de l'Union des producteurs agricoles, 2016.)

⁸² Ville de Québec, *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec*, op. cit. (En particulier, mémoire collectif 045, 2016.)

pulmonaires, l'incitation à l'exercice permettant de lutter contre l'obésité, le diabète, l'hypertension, l'apaisement du stress, de la dépression »⁸³.

Dénonçant toutefois l'approche productiviste entièrement alignée sur le modèle industriel : recours à des herbicides, fongicides, insecticides, engrais et métaux lourds, etc. ; plusieurs acteurs mobilisent une grandeur verte et témoignent d'une inquiétude liée aux conséquences de ce modèle sur les composantes biotiques (vivant végétal, animal et microbiologique) et abiotiques (climat, minéraux, cycles physicochimiques et cycle de l'eau) des écosystèmes. Le maintien de la vocation agricole de ce milieu semble ainsi appeler un changement de paradigme : « il faut donc effectuer un virage immédiat. Nous avons une obligation collective à ré-évaluer nos choix de société, à repenser notre façon de concevoir la terre, non plus qu'en termes utilitaires ou de rentabilité économique. Les termes de développement durable, de villes intelligentes, de révolution verte, marquent une nouvelle façon de penser le monde, et imposent ainsi les termes d'un nouveau paradigme prometteur⁸⁴ », (évitons de) « rater la prochaine révolution verte⁸⁵ ». Réactualisant par ailleurs le sens donné aux actes fortement symboliques de nourrir et de se nourrir, leurs arguments pourraient à cet égard refléter une évolution des attentes sociales vis-à-vis de l'agriculture à l'appui d'alternatives soutenant des pratiques plus écologiques, raisonnables ou responsables et sans doute plus éthiques. Certains évoquent ainsi l'idée de développer des pratiques liées à l'apiculture, l'écopastoralisme, l'agriculture biologique, horticulture, ornementale, la

⁸³ Ville de Québec, *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec, op. cit.* (En particulier, mémoires : collectif 045 (2016), Conseil régional de l'environnement et du développement durable de la Capitale-Nationale (2016), Québec Arbres (2016), mémoire collectif 047 (2017), Les Incroyables Comestibles de Charlesbourg (2017).)

⁸⁴ Ville de Québec, *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec, op. cit.*, mémoire 086, p. 3. (En particulier, mémoires : Institut Jean Garon (2017), mémoire individuel 086 (2017), mémoire collectif 047 (2017), Protec-Terre (2017), mémoire collectif 045 (2016)).

⁸⁵ Ville de Québec, *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec, op. cit.* (En particulier, mémoire Institut Jean Garon (2017).)

production de plantes médicinales, etc. Certains se réfèrent en outre à divers services socioculturels à vertu pédagogique ou intégrative, éventuellement articulée à des démarches d'économie sociale et solidaire ; il s'agirait alors d'ouvrir une École d'été en agriculture urbaine, un conservatoire de semences voire un musée aratoire et de produire également pour répondre aux besoins des œuvres de charité alimentaire (Moisson Québec, Maison de Lauberivière, etc.), des hôpitaux ou des écoles⁸⁶. Certains arguments semblent encore non seulement présenter des affinités avec un courant humaniste réformiste attentif aux formes diverses d'appropriation sociale de la nature mais encore avec une forme d'écologie modérée dépassant les limites de l'anthropocentrisme pour instaurer une nouvelle forme de vivre-ensemble avec le monde naturel⁸⁷ ; certains acteurs se réfèrent à cet égard « au récent et magistral essai publié à l'adresse de toute l'humanité par le pape sur le thème des fondements éthiques et spirituels de l'écologie humaine et plus spécialement sur la sauvegarde de notre maison commune », « le courage écopolitique et éthique consiste à soutenir des initiatives inédites, des alternatives [...] efficaces et durables⁸⁸ ».

Travaillant de la sorte à asseoir collectivement « l'importance intrinsèque (ce en quoi cet objet est représentatif d'une histoire légitime des objets de société) et extrinsèque (ce en quoi cet objet recèle des valeurs supports d'une mémoire collective)⁸⁹ » des Terres d'Espérance, de nombreux acteurs évoquent l'idée de les patrimonialiser : « les terres agricoles des Sœurs de la Charité font partie du patrimoine québécois », « le Ministère de la Culture et de la Communication et la Ville de Québec pourrait décréter ces terres patrimoniales [ce qui] permettrait de témoigner de l'œuvre passée et actuelle de cette Congrégation », « la pérennité de ces

⁸⁶ Ville de Québec, *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec*, op. cit. (En particulier, mémoires : Conseil de quartier des Jésuites (2017), Québec Solidaire Capitale-Nationale (2016).)

⁸⁷ Claudette Lafaye et Laurent Thévenot, op. cit., p. 5.

⁸⁸ Ville de Québec, *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec*, op. cit. (En particulier, mémoire Fernand Dumont et collab., 2017).

⁸⁹ Olivier Lazzarotti, « Patrimoine », dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003, p. 692-693.

terres garantirait la perpétuation de la mémoire des Œuvres des Sœurs Grises auprès de la population », « ces terres sont une rareté, un bien en voie de disparition, un trésor national [...] un trésor à léguer aux générations futures », « il importe donc de les préserver afin d'en assurer la pérennité et la transmission aux générations futures »⁹⁰. Plusieurs acteurs mobilisent alors dans le débat démocratique non seulement une grandeur domestique mais encore un régime de justification civique qui réactualise la problématique des communs : « le caractère patrimonial des terres des Sœurs de la Charité et leur localisation donnent à ce secteur une valeur de bien public », « la terre, au même titre que l'eau et l'air, est un bien commun de l'humanité », il s'agit « d'un patrimoine collectif dans lequel la population a investi – par le biais d'un congé de taxes accordé aux congrégations pendant plusieurs années »⁹¹. S'envisageant non pas en qualité de propriétaire mais comme dépositaires et administrateurs des générations présentes et futures, ils évoquent la possibilité de réaliser un montage financier réunissant des partenaires publics et privés, éventuellement de mettre à contribution le Fonds des Générations⁹², pour acquérir les terres des Sœurs de la Charité et les gérer à des fins agricoles et sociales⁹³. Par-delà les régimes de propriété, ils visent à modifier collectivement les modes d'accès, d'usage, de gestion et de contrôle des Terres d'Espérance par la constitution d'une fiducie d'utilité sociale par laquelle un collègue de fiduciaires jouissant de l'usus et du fructus mais pas l'abusus s'oblige, par le fait de son acceptation, à détenir et à administrer des terres dans l'intérêt des générations présentes et futures.

⁹⁰ Ville de Québec, *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec*, op. cit. (En particulier, mémoires : Conseil de quartier des Jésuites (2017), Démocratie Québec (2017), Vivre en Ville (2016, 2017), mémoire individuel 077 (2017).)

⁹¹ Ville de Québec, *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec*, op. cit. (En particulier, mémoires : Protec-Terre (2016), Démocratie Québec (2017).)

⁹² Ville de Québec, *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec*, op. cit. (En particulier, mémoire Pierre Vagneux, 2017.)

⁹³ Ville de Québec, *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec*, op. cit. (En particulier mémoire Protec-Terre, 2016.)

Remarques conclusives : vers une reconfiguration compromissaire des liens sociaux et territoriaux

Participant de la conception « d'un ensemble de mesures à prendre, de l'énoncé de règles et de principes pour l'action à venir – pour l'action économique, pour l'action politique, pour l'action sociale et l'action environnementale⁹⁴ », la révision du Schéma d'aménagement et de développement pour l'Agglomération de Québec engage, sous la double influence d'une décentralisation impliquant des formes renouvelées de coordination et de régulation collectives à l'échelon local (déconcentration des pouvoirs) et du développement d'approches participatives et délibératives prenant plus étroitement en considération les besoins exprimés des acteurs locaux, des dynamiques de communication, de consultation et de concertation qui se déploient suivant différentes chaînes de traduction au sein d'assemblées diverses, des cercles les plus intimes aux arènes les plus publiques côtoyant le politique. Mettant en relation la notion de démocratie participative avec des théories de l'espace public, de la publicisation des problèmes collectifs, de la formation des publics et les traits principaux du paradigme délibératif, cette révision illustre de quelle manière les formes générales d'argumentation publique sont produites, légitimées et validées dans l'arène institutionnalisée de problématisation des politiques et actions publiques et dans des espaces de discussion et mobilisation plus indépendants des agents de programmation et de régulation de l'ordre politique. Mettant sous tension tout à la fois des enjeux de convenance personnelle, des plans individuels et collectifs ajustés en sensibilité, rationalité et fonctionnalité aux entours auxquels les acteurs se trouvent attachés⁹⁵, la révision confronte en l'occurrence diverses formes de savoirs et jugements, d'expériences et pratiques qui ne peuvent s'appréhender en termes de consensus, de congruence des moti-

⁹⁴ Dominique Pestre, « Développement durable : anatomie d'une notion », *Natures sciences sociétés*, vol. 19, 2011, p. 32.

⁹⁵ Laurent Thévenot, « L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement. Grands résumés », *SociologieS*, 2006, <https://sociologies.revues.org/3572>, site consulté le 23 juin 2016.

vations ou d'agrégation des engagements. Par les principes, intérêts et modes de déploiement contradictoires et nombreux qu'elle met en œuvre, la révision se réalise dans des mondes différents (industriel, inspiré, domestique, vert, civique et marchand) ; elle touche en effet concomitamment à des préoccupations industrielles (utilisation optimale des ressources disponibles, gestion rationnelle du territoire, productivité de l'agriculture, etc.), des préoccupations sociales (soutien à la relève agricole, préservation de tissus de sociabilité, etc.), des objectifs patrimoniaux (protection du bâti, des trames historiques et culturelles, etc.), des enjeux environnementaux (protection des terres agricoles et forestières, préservation des écosystèmes, aménagement de zones vertes en ville, etc.) et des exigences marchandes (libéralisation des échanges, rentabilité des capitaux investis, etc.). En présence d'un conflit d'évaluation, d'un désaccord sur les places respectives des personnes et des choses dans une cité, face aux incertitudes face à « ce qu'il en est, de ce qui est et, indissociablement, sur ce qui importe, sur ce qui a valeur⁹⁶ », les acteurs mobilisés se livrent à différents jeux interlocutoires et rhétoriques, des expériences discursives et argumentées soumises au jugement et à la critique. Dans un premier mouvement, les défaillances, les dysharmonies entre les grandeurs des personnes et des objets engagés sont relevées et les facteurs de contingences qui pourraient être à l'origine de la défaillance sont interrogés. Dans un second mouvement, l'adéquation ou l'inadéquation entre certaines volontés et la situation sont expliquées au regard « de ce qui est fait et à l'épreuve de ce qui reste à faire⁹⁷ ». Suivant divers renoncements, différentes concessions réciproques témoignant de capacités à agir dans une compatibilité de projets personnels et du bien commun, les différents acteurs mobilisés testent enfin différentes formules de coordination avec l'idée de trouver un accommodement compromissaire entre des principes et intérêts contradictoires, de

⁹⁶ Luc Boltanski, « Institutions et critique sociale. Une approche pragmatique de la domination », *Tracés. Revue de sciences humaines*, n° 20, 2008, p. 19.

⁹⁷ Daniel Cefaï, « S'engager. Monde vécu, engagement et justification », dans Marc Breviglieri, Claudette Lafaye et Danny Trom (dir.), *Compétences critiques et sens de la justice, Colloque de Cerisy*, Paris, Economica, 2009, p. 212.

tendre vers un seuil d'intelligibilité commune capable de tenir ensemble des répertoires d'êtres, de choses et dispositifs hétérogènes. Suivant une montée en généralité fondant l'architecture d'un monde « harmonieux autour de grandeurs prétendant au bien commun⁹⁸ », le processus participatif et délibératif de révision permet alors non seulement de préciser les grandes orientations de l'aménagement du territoire (délimitation du périmètre d'urbanisation, amélioration d'équipements collectifs, déploiement d'infrastructures polymodales de transport, développement intégré et polyvalent des ressources agricoles et forestières, etc.), de délimiter ses affectations (urbaine, industrielle, récréative, forestière, agricole, etc.), de valoriser certains ensembles historiques, culturels et patrimoniaux, mais encore d'élaborer de nouvelles formes d'articulation conventionnelles qui pourraient soutenir un idéal de cité verte⁹⁹. Réactualisant dans un périlleux compromis la grandeur civique de la notion de communs, ils visent encore à modifier collectivement les modes d'accès, d'usage, de gestion et de contrôle des Terres d'Espérance. Un territoire agricole peut-il toutefois s'envisager comme une res communis ? À l'appui de leurs arguments, les acteurs mobilisés rappellent que les Terres d'Espérance auxquelles est conféré un statut de *patrimonium populi* – patrimoine des pauvres – n'ont historiquement été confiées à l'Église comme mère de tous les pauvres puis concédées aux Sœurs de la Charité que pour assurer une mission hospitalière au bénéfice des déshérités qui ont par ailleurs contribué à les labourer, fertiliser, cultiver (les patients de l'institution asilaire) ; elles ne sauraient à ce titre être l'objet de jeux spéculatifs de prédation satisfaisant des intérêts égoïstes¹⁰⁰. Au-delà d'approches juridique (régimes de propriété), économique (ressource réifiée non-exclusive) ou d'une conception

⁹⁸ Luc Boltanski, *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard, coll. « Essais », 2009, p. 35.

⁹⁹ Claudette Lafaye et Laurent Thévenot, *op. cit.*, p. 513-514.

¹⁰⁰ Actionpatrimoine, *Terre patrimoniale des Sœurs de la Charité : une agriculture urbaine à inventer, Position d'Action patrimoine concernant la vente de la terre agricole des Sœurs de la Charité*, 2015, <https://actionpatrimoine.ca/positions/terre-patrimoniale-des-soeurs-de-la-charite-une-agriculture-urbaine-a-inventer/>, site consulté le 23 juin 2021.

naturalisante, les communs, envisagés dans leur double acception matérielle (biens fonciers, etc.) et immatérielle (valeurs, codes et représentations sociales, savoirs et savoir-faire, etc.), peuvent en effet résulter d'une réflexion collective et de l'expression d'une volonté générale qui s'appuient sur des dimensions relationnelles et évolutives construites « à partir d'éléments légués, puis ajustés, retravaillés, relus en fonction des injonctions du présent¹⁰¹ » et par lesquelles une communauté de destin se considérant solidaire et légitime déclare dans l'accord ou la controverse comme dignes de l'intérêt général¹⁰². Le philosophe Pierre Dardot et le sociologue Christian Laval définissent à cet égard la notion de communs comme le produit d'une activité expérimentale profondément démocratique instituant une autre forme de rapports humains, sociaux et politiques fondée sur la mise en commun et sur l'élaboration collective des règles de cette mise en commun¹⁰³.

Témoignant d'une capacité d'action sur le monde, les acteurs parviennent par leur habilité à se mobiliser, débattre, confronter et éventuellement se réconcilier autour de l'élaboration d'un projet commun, à infléchir la révision du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec. Si la Direction régionale de la Capitale-Nationale considère initialement plutôt favorablement l'idée de consolider le milieu bâti dans le secteur des terres des Sœurs de la Charité en vue d'éviter un étalement urbain dans d'autres secteurs¹⁰⁴, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire sanctionnent

¹⁰¹ Anne Sgard, *Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun. Développement durable et territoires*, vol. 1, n° 2, 2010, <http://developpement-durable.revues.org/8565>, site consulté le 1^{er} février 2021.

¹⁰² Elinor Ostrom, *Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015.

¹⁰³ Pierre Dardot et Christian Laval, *Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, Paris, La Découverte, 2014.

¹⁰⁴ Ministère des affaires municipales et de l'habitation, Direction régionale de la Capitale-Nationale (14 juillet 2016). *Avis sur le projet de règlement numéro PC2016-034 édictant le premier projet du schéma d'aménagement et de développement*, https://www.affmunqc.net/fileadmin/publications/ministere/acces_information/Diffusion_information/2019/2019-103_avis_non_conformite_SAD_quebec.pdf, site consulté le 30 octobre 2021.

en effet le Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec d'un avis de non-conformité au motif qu'il ne respecte pas les orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles, à la conservation, à la protection et la mise en valeur des territoires d'intérêt, ainsi qu'à la gestion intégrée des ressources. La version finalement entérinée permet tout à la fois de contraindre l'expansion urbaine, juguler les pressions exercées sur la zone agricole, limiter les phénomènes de banalisation des paysages et contrer la fragmentation des écosystèmes. Concrétisant de nouvelles façons d'envisager le territoire et son aménagement soutenant des pratiques de gestion territoriale plus écologiques, raisonnables ou responsables, l'issue du processus de révision reflète par ailleurs d'autres changements institutionnels et législatifs à l'œuvre : le dépôt du projet de loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme visant entre autres une forme de transition écologique, la prise en compte des services écosystémiques rendus par les infrastructures naturelles, la mise en place d'évaluation environnementale régionale et la mise en valeur du patrimoine¹⁰⁵, l'adoption par la Commission de protection du territoire agricole du Québec du Plan stratégique 2021-2025 visant à assurer dans l'application de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles le respect de la Politique bioalimentaire 2018-2025 et du Plan d'agriculture durable 2020-2030 reposant sur des actions ciblées en matière d'agroenvironnement¹⁰⁶ et insistant plus généralement sur la nécessaire prise en compte d'autres dispositions réglementaires en matière environnementale (zones inondables, milieux humides, bandes tampons)¹⁰⁷, etc. Dans la même veine,

¹⁰⁵ Assemblée nationale du Québec, *Projet de loi n° 47*, 2011, <http://m.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-47-39-2.html>, site consulté le 30 octobre 2021.

¹⁰⁶ Ministère de l'Agriculture, des Pêcherie et de l'Alimentation, *Agir, pour une agriculture durable. Plan 2020-2030*, 2020, https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/dossier/plan_agriculture_durable/PL_agriculture_durable_MAPAQ.pdf?1603387733, site consulté le 18 juin 2021.

¹⁰⁷ Commission de protection du territoire agricole, *Plan stratégique 2021-2025*, 2021, http://www.cpta.q.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/La_

le gouvernement Legault soumet par ailleurs en date du 15.09.2021 une proposition de rachat des Terres d'Espérance en vue d'y implanter un « agro-parc » axé sur l'autonomie alimentaire, l'enseignement, la recherche et la préservation de l'héritage historique des lieux¹⁰⁸ ; les Sœurs de la Charité annulent en effet durant le processus de révision la vente des Terres d'Espérance (elles réalisent néanmoins un gain de 5 millions).

Commission/cptaq_plan_strategique_2021-2025_epac-vf.pdf, site consulté le 30 octobre 2021.

¹⁰⁸ Marc-André Gagnon, « Projet d'agro-parc : Québec veut acheter les terres des Sœurs de la Charité », *Journal du Québec*, 14 septembre 2021, <https://www.journaldequebec.com/2021/09/14/un-agro-parc-au-cur-de-quebec>, site consulté le 30 octobre 2021.

Bibliographie

Cadre théorique

- Berthold, Étienne, *Le patrimoine des communautés religieuses. Empreintes et approches*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Patrimoine religieux », 2018.
- Berthold, Étienne, *Les Sœurs de la Charité de Québec. Histoire et patrimoine social*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Patrimoine religieux », 2019.
- Boltanski, Luc, *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard, 2009.
- Boltanski, Luc, « Institutions et critique sociale. Une approche pragmatique de la domination », *Tracés. Revue de sciences humaines*, n° 20, 2008, p. 17-43.
- Boltanski, Luc et Ève Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, coll. « NRF Essais » 1999.
- Boltanski, Luc et Laurent Thévenot, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, coll. « NRF Essais », 1991.
- Boudreau, Françoise, « La psychiatrie québécoise depuis 1960 : de structure en structure, la loi du plus fort est-elle toujours la meilleure ? », *Santé mentale au Québec*, vol. 6, n° 2, 1981, p. 27-47.
- Cefaï, Daniel *et al.*, « Ethnographies de la participation », *Participations*, vol. 3, n° 4, 2012, p. 7-48.
- Cefaï, Daniel, « S'engager. Monde vécu, engagement et justification », dans Marc Breviglieri, Claudette Lafaye et Danny Trom (dir.), *Compétences critiques et sens de la justice, Colloque de Cerisy*, Paris, Economica, 2009, p. 203-215.
- Dardot, Pierre et Christian Laval, *Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle*. Paris, La Découverte, 2014.
- Dewey, John, *Le public et ses problèmes*, traduit de l'anglais par Joëlle Zask, Paris, Gallimard, 2010 [1927].
- Granjon, Fabien, « Citoyenneté, médias et TIC. Trente années de liaisons covalentes, au sein de la revue *Réseaux* », *Réseaux*, n°s 184-185, 2014, p. 95-124.
- Jobin, Benoît *et al.*, « Les paysages agricoles du Québec méridional », *La société Provancher d'histoire naturelle du Canada*, vol. 128, n° 2, 2004, p. 92-98.

- Lafaye, Claudette et Laurent Thévenot, « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, vol. 34, n° 4, 1993, p. 495-524.
- Lazzarotti, Olivier, « Patrimoine », dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003, p. 692-693.
- Ostrom, Elinor, *Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015.
- Pestre, Dominique, « Développement durable : anatomie d'une notion », *Natures sciences sociétés*, vol. 19, 2011, p. 31-39.
- Sgard, Anne, *Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun. Développement durable et territoires*, vol. 1, n° 2, 2010, <http://developpementdurable.revues.org/8565>, site consulté le 1^{er} février 2021.
- Thévenot, Laurent, « L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement. Grands résumés », *SociologieS*, 2006, <https://sociologies.revues.org/3572>, site consulté le 23 juin 2016.

Autres publications

- Actionpatrimoine, *Terre patrimoniale des Sœurs de la Charité : une agriculture urbaine à inventer, Position d'Action patrimoine concernant la vente de la terre agricole des Sœurs de la Charité*, 2015, <https://actionpatrimoine.ca/positions/terre-patrimoniale-des-sœurs-de-la-charite-une-agriculture-urbaine-a-inventer/>, site consulté le 23 juin 2021.
- Agglomération de Québec, *Schéma d'aménagement et de développement révisé. Second projet pour consultation*, volume 1, 2017, https://archives.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/riviere_lorette/documents/DB10.pdf, site consulté le 03 avril 2020.
- Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Les friches agricoles au Québec : état des lieux et approches de valorisation*, juillet 2008, https://www.agrireseau.net/Agroforesterie/documents/Rapport_friches_agricoles_QC_2007_Fr_Final.pdf, site consulté le 15 février 2021.
- Assemblée nationale du Québec, *Projet de loi n° 47*, 2011, <http://m.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-47-39-2.html>, site consulté le 30 octobre 2021.
- Boutin, Marc, « Terres des Sœurs de la Charité : la Ville de Québec ne reconnaît pas leur valeur écologique », *Droit de parole*, 15 mai 2017, <http://www.droitdeparole.org/2017/05/terres-soeurs-de-charite-ville-de-quebec-ne-reconnait-valeur-ecologique/>, site consulté le 18 juin 2021.

- Commission de protection du territoire agricole, *Carte interactive*, <https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/zone-agricole-du-quebec/ressource/6a68b8c1-cefa-40bf-8400-370c6cf2c56d>, site consulté le 19 juin 2021.
- Commission de protection du territoire agricole, *Éléments de réponses sur certaines questions soumises à la CPTAQ par la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 2007.
- Commission de protection du territoire agricole, *Plan stratégique 2021-2025*, 2021, http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/La_Commission/cptaq_plan_strategique_2021-2025_epac-vf.pdf, site consulté le 30 octobre 2021.
- Commission de protection du territoire agricole, *Rapport annuel de gestion 2005-2006*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 2006.
- Commission de protection du territoire agricole, *Rapport annuel de gestion 2013-2014*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 2014.
- Commission de protection du territoire agricole, *Rapport annuel de gestion 2019-2020*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 2020.
- Commission Héon, *Rapport du comité d'enquête pour la protection des agriculteurs et des consommateurs*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 1957.
- Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec, *L'assainissement des sols au Québec. Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 1967.
- Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec, *La consolidation des fermes au Québec. Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 1969.
- Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec, *Le crédit agricole au Québec*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 1967.
- Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec, *L'évolution de l'agriculture et le développement économique du Québec, 1946 à 1976. Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 1967.
- Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec, *L'industrie et le commerce des engrais chimiques au Québec. Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 1967.

- Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec, *L'intégration en agriculture au Québec. Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 1969.
- Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, *Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 2008.
- Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Québec, *Vers une protection appropriée et une mise en valeur optimale de la zone agricole par l'agriculture multifonctionnelle*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 2007.
- COPTICOM, *Dézonage agricole : 74 % de la population de Québec favorable à la protection des terres agricoles*, 2016, https://static1.squarespace.com/static/5596a440e4b04990388f0909/t/577287252994ca52eb5f1ea2/1467123494795/Communique%CC%81_Prote%CC%81geon_slesternesdeQue%CC%81bec_13juin_v8-FINALE.pdf, site consulté le 18 juin 2021.
- Côté, Nathalie, « Terres des Sœurs de la Charité : un bien collectif », *Droit de parole*, 10 juin 2017, <http://www.droitdeparole.org/2017/06/terres-soeurs-de-charite-bien-collectif/>, site consulté le 18 juin 2021.
- Direction de l'aménagement et du développement local du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, avec la collaboration du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et du ministère de l'Environnement, *Les orientations du Gouvernement en matière d'aménagement. La protection du territoire et des activités agricoles. Document complémentaire révisé*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 2001.
- Direction des études économiques et d'appui aux filières, *Présentation du revenu net agricole au Québec sous l'angle de l'agriculture, de l'entreprise et de la famille*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 2007.
- Dorval, Claudine, « Assurer l'avenir des terres des Sœurs de la Charité », *Le Devoir*, 26 juin 2021, <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/613908/idees-assurer-l-avenir-des-terres-des-soeurs-de-la-charite>, site consulté le 18 juin 2021.
- Gagnon, Marc-André, « Projet d'agro-parc : Québec veut acheter les terres des Sœurs de la Charité », *Journal du Québec*, 14 septembre 2021, <https://www.journaldequebec.com/2021/09/14/un-agro-parc-au-cur-de-quebec>, site consulté le 30 octobre 2021.
- Gagnon, Monique, « La terre des Sœurs de la Charité », *Le Devoir*, 14 septembre 2019, <https://www.ledevoir.com/opinion/lettres/562641/lettre-la-terre-des-soeurs-de-la-charite>, site consulté le 18 juin 2021.

- Galarneau, Vincent, « Quel avenir pour les terres agricoles de Québec ? », *Le Devoir*, 29 juin 2016, <https://www.ledevoir.com/societe/transports-urbanisme/474404/quel-avenir-pour-les-terres-agricoles-de-quebec>, site consulté le 18 juin 2021.
- Garon TV, « Un administrateur de l'UPA dénonce le dézonage agricole aux côtés de l'Institut Jean-Garon ! », 4 septembre 2018, <https://youtu.be/GOQX6wRKTps>, site consulté le 18 juin 2021.
- Garon TV, « Les Fiducies d'utilité sociale agricoles : un levier collectif écologique », 1^{er} novembre 2018, <https://www.youtube.com/watch?v=HxaXK10RAuQ>, site consulté le 18 juin 2021.
- Gouvernement du Québec, Infolot, <https://appli.mern.gouv.qc.ca/infolot/>, site consulté le 23 juin 2021.
- Groupe Agéco, *Définition d'une typologie des agricultures du Québec. Volet 1 : analyse méthodologique. Rapport Final*, 2007, <http://www.caaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/Mandats%20etude/Agéco-volet1.pdf>, site consulté le 31 décembre 2020.
- Groupe de simplicité volontaire de Québec, *Le dossier des terres des sœurs de la Charité, En toute simplicité*, 2019, <https://gsvq.org/?download=%2F2019%2F09%2FEn-toute-simplicité-CKIA-FM-2019-09-06-1567778461.mp3&nocache>, site consulté le 18 juin 2021.
- Institut de la statistique du Québec, *Perspectives démographiques du Québec et des régions*, 2011-2061, 2014, https://bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01661FR_Perspective_demo2014H00F00.pdf, site consulté le 18 juin 2021.
- La Financière agricole du Québec, *Appui financier à la relève agricole*, <https://www.fadq.qc.ca/fr/appui-financier-a-la-releve-agricole/description/>, site consulté le 18 juin 2021.
- Leclerc, Jean-Claude, « Une étonnante ville philanthropique dans la capitale », *Le Devoir*, 15 décembre 2014, <https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/426709/la-ferme-des-soeurs-de-la-charite-de-quebec>, site consulté le 18 juin 2021.
- Lessard, Michet et Bernard Vachon, « Sacrifier l'agriculture pour la densification urbaine », *Le Devoir*, 5 janvier 2015, <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/428062/terres-des-soeurs-de-la-charite-sacrifier-l-agriculture-pour-la-densification-urbaine>, site consulté le 18 juin 2021.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, *Agir, pour une agriculture durable. Plan 2020-2030*, 2020, https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/dossier/plan_agriculture_durable/PL_agriculture_durable_MAPAQ.pdf?1603387733, site consulté le 18 juin 2021.

- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, *Infolettre du 15.12.2020. Croissance importante du nombre d'exploitations agricoles en Abitibi-Témiscamingue en 2020*, <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/abitiibitemiscamingue/brininfo/Pages/croissance-importante-exploitations-agricoles.aspx>, site consulté le 15 juin 2021.
- Ministère des affaires municipales et de l'habitation, Direction régionale de la Capitale-Nationale (14 juillet 2016). Avis sur le projet de règlement numéro PC2016-034 édictant le premier projet du schéma d'aménagement et de développement, https://www.affmunqc.net/fileadmin/publications/ministere/acces_information/Diffusion_information/2019/2019-103_avis_non_conformite_SAD_quebec.pdf, site consulté le 30 octobre 2021.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, *Guide de référence du Règlement sur les exploitations agricoles*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 2017.
- Ordre des agronomes du Québec, *Les terres agricoles des Sœurs de la Charité : une ressource à conserver. Lettre adressée par l'OAQ à Monsieur Régis Labeaume*, 5 juillet 2017, https://oaq.qc.ca/wp-content/uploads/2017/07/2017-07-05-Lettre_terresagricoles_soeurs_Charite.pdf, site consulté le 15 février 2021.
- Partenariat canadien pour l'agriculture, *Programmes de gestion des risques de l'entreprise*, <https://www.agr.gc.ca/fra/programmes-et-services-agricoles/programmes-de-gestion-des-risques-de-lentreprise/?id=1490812852619>, site consulté le 18 juin 2021.
- Rochefort, Alain, « Le projet de quartier résidentiel sur les terres des Sœurs de la Charité », *Radio Canada. Ici Québec*, 22 décembre 2020, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1758900/soeurs-de-la-charite-projet-quartier-residentiel-abandon>, site consulté le 18 juin 2021.
- Santerre, Lise, « Un pas vers l'autosuffisance alimentaire », *La Tribune numérique*, 1^{er} avril 2020, <https://www.latribune.ca/opinions/un-pas-vers-lautosuffisance-alimentaire-43b561eaa9ab6060b1a792d8fb98b716>, site consulté le 18 juin 2021.
- Service d'information et de recherche parlementaire, *Le mécanisme de la gestion de l'offre au Canada*, Ottawa, Bibliothèque du Parlement, 2018.
- Statistique Canada, *Un portrait des exploitations agricoles au XXI^e siècle*, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/95-640-x/2016001/article/14811-fra.htm>, site consulté le 18 juin 2021.
- Statistique Canada, *Recensement de l'agriculture de 2016*, <http://www.statcan.gc.ca/fra/ra2016>.

- Ville de Québec, *Répertoire du patrimoine bâti*, <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/patrimoine/bati/fiche.aspx?fiche=14396>, site consulté le 21 juin 2021.
- Ville de Québec, *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec. Démarche consultative. Mémoires déposés*, https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/amenagement_urbain/sad/memoires.aspx, site consulté le 10 mai 2019.
- Ville de Québec, *Schéma d'aménagement et de développement révisé - Agglomération de Québec. Pour consultation publique. Premier projet*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 2016.
- Ville de Québec, *Schéma d'aménagement et de développement révisé. Second projet pour consultation*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 2017.
- Ville de Québec, *Vision du développement des activités agricoles et alimentaires dans l'Agglomération de Québec 2015-2025*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 2015.
- Vivre en Ville, *Protection du territoire et des activités agricoles*, 2015, <http://collectivitesviables.org/articles/protection-du-territoire-et-des-activites-agricoles.aspx>, site consulté le 18 juin 2021.
- Voix Citoyenne, *Grand mouvement pour protéger les terres agricoles en milieu urbain au Québec*, 10 septembre 2018, <https://www.facebook.com/events/647236458960625/>, site consulté le 18 juin 2021.
- Voix Citoyenne, « Terres agricoles: le schéma d'aménagement sous la loupe », *Le Soleil numérique*, <https://www.lesoleil.com/opinions/point-de-vue/terres-agricoles-le-schema-damenagement-sous-la-loupe-8522ff943253273d295969346150a070>, site consulté le 18 juin 2021.
- Voix Citoyenne, « Les terres agricoles sont toujours menacées », *Le Soleil*, 4 septembre 2018, <https://www.lesoleil.com/opinions/point-de-vue/les-terres-agricoles-sont-toujours-menacees-edaf5e4c7450e10f-9c431275a52a6c6a>, site consulté le 18 juin 2021.
- Voix Citoyenne, « Terres des Sœurs de la Charité - sauvées pour le moment », *Institut Jean Garon*, 25 octobre 2018, <https://youtu.be/vszM301ztRU>, site consulté le 03 avril 2020.